Avec la
Cgt 04

L'action,
C'est maintenant !

Le bulletin de l'UD 04

Union Départementale
Des syndicats CGT
des Alpes de Haute Provence

« Ensèn »

Sommaire

Agissons le 26 janvier ! 2

Sanofi Sisteron : la CGT et les 40% 3-4

TEFAL : une inspectrice du travail un peu trop consciencieuse...devenue trop gênante 5

Le congrès du syndicat CGT de l'hôpital de Digne 6

Campagne élections TPE 2016 : interview d'Alain Bard SG UD CGT 04 7-8

SALARIES PETITES ENTREPRISES la cgt

Numéro
Décembre 2015

EDITO

Syndiqués CGT nous sommes tous concernés !

En fin d'année 2016 se déroulerons les élections sur sigle de représentativité syndicale pour les salariés des TPE (entreprises de moins de 11 salariés). 4 600 000 salariés sont appelés à voter pour l'organisation syndicale de leur choix.

Elles et ils travaillent dans l'artisanat, le commerce, la petite industrie, les petites associations, employés médicaux, salariés des archi, des pharmacies, salariés des professions du droit, assistantes maternelles, des particuliers employeurs, les sans convention collective...

Nous sommes ces salariés ou/et nous sommes souvent en contact, dans nos vies, avec eux.
Les enjeux de ces élections nous concernent tous. Ils impacteront obligatoirement le rapport de force général.

LA REPRÉSENTATIVITÉ : Ces élections additionnées aux résultats des grandes entreprises donneront le poids politique de chaque syndicat et donc sa capacité à négocier des conventions collectives et à peser pour le droit du travail.

DES COMMISSIONS PARITAIRES : Ces élections se traduiront par la mise en place de commissions paritaires régionales interprofessionnelles (CPRI), qui tout en étant insuffisant dans leurs attributions et leurs proximités n'en demeure pas moins une avancée, si nous savons les utiliser dans leurs missions. Dans les TPE nous aurons encore d'autres commissions régionales plus spécifiques (artisanat, assistantes maternelles/ particuliers employeurs, prof libérales...) à faire vivre dans l'intérêt des salariés des professions concernés.

PRUD'HOMMES : ces élections additionnées aussi aux résultats des élections CE/ DUP/DP des entreprises du privé donneront la répartition des juges syndicaux dans les conseils de prud'hommes. Comme l'intérêt majeur des salariés du privé demandera de disposer du plus grand nombre de juges CGT. Le vote CGT devient une évidence.

La mobilisation de tous est donc nécessaire parce que ces élections nous concernent tous, nous les syndiqués, qui sommes la CGT. Dans nos valeurs CGT, nous portons celle de la solidarité, là en réfléchissant un peu nous pouvons penser que c'est une solidarité mutuellement avantageuse. Ensemble, soyons la CGT solidaire, combative, généreuse, un an pour nous mobiliser, ce ne sera pas de trop, notre pire adversaire sera l'abstention, alors mobilisons-nous, le résultat de ces élections sera notre résultat à tous.

Philippe Antoine

VŒUX 2016

Pour un début d'année dynamique,
nous trinquons ensemble

- Le jeudi 7 janvier à Barcelonnette (UL) à 18h00
- Le mardi 12 janvier à Digne (Bourse du travail) à 18h00
- Le jeudi 14 janvier à Oraison (UL) à 18h00
- Le mardi 19 janvier à Forcalquier (UL) à 18h00
- Le jeudi 21 janvier Manosque / Sainte-Tulle (local CGT centre Regain) à 18h00
- Le vendredi 22 janvier Sisteron (UL) à 18h00
- Le vendredi 29 janvier à Château-Arnoux (UL) à 18h00

26 janvier 2016 : Grèves et manifestations pour un service public de qualité et une nette augmentation du pouvoir d'achat

Les organisations syndicales CGT, FO et SOLIDAIRES de la Fonction publique estiment que, si la négociation salariale qu'elles réclament depuis plusieurs années est bien confirmée pour le mois de février, elle ne se présente pas dans de bonnes conditions.

En effet, en faisant adopter une loi de finances et une loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2016 avec quasiment aucune marge de manœuvre pour une augmentation générale des traitements, le gouvernement annonce la couleur : la politique d'austérité continue…. et ce n'est pas la nôtre ! De surcroît, les déclarations se multiplient sur les difficultés de la relance, une croissance toujours en berne, qui laissent très mal augurer de ce rendez-vous salarial.

S'ajoutent à cela, la poursuite à une vitesse effrénée et sans réelle négociation, de nombreuses réformes (collèges, territoriales, santé…) qui, si elles sont mises en œuvres, vont avoir de nouveaux et graves impacts négatifs sur le service public rendu aux citoyens et aggraver encore les conditions de travail des personnels.

Enfin, de nombreux secteurs de la Fonction publique, pourtant essentiels au progrès social et à la population, restent confrontés à des sous effectifs absolument insupportables.

C'est pourquoi, les organisations syndicales CGT, FO et SOLIDAIRES -appellent d'ores et déjà à faire de la journée du 26 janvier 2016, un temps fort de mobilisation, par la grève et les manifestations pour :

- une significative augmentation de la valeur du point d'indice, prenant en compte l'inflation subie depuis plusieurs années et, en particulier, depuis 2010,
- des mesures générales permettant de compenser les pertes de pouvoir d'achat,
- le développement de l'emploi public statutaire par des créations nettes, dans les très nombreux secteurs qui en ont besoin,
- des moyens financiers à la hauteur des besoins de service public,
- la défense d'un service public de proximité garant de la cohésion sociale.

Les organisations syndicales signataires se rencontreront le 5 janvier 2016 pour préciser les modalités de cette journée d'action.

Elles appellent d'ores et déjà les agents à se rassembler unitairement afin de construire les conditions de réussite de cette journée, résolument inscrite dans un processus de lutte.

Sanofi Sisteron – La CGT et les 40% :

Les salariés
ne doivent pas être dupes !!!
Voilà les responsables
de la situation de Sisteron.

Vendredi 27 novembre **14H19**, la direction invite l'ensemble des salariés à une réunion d'information « importante », qui se tiendra le jour même à **14 H45**. L'accroche du scénario est en place, les salariés se déplacent en masse vers le bâtiment 108, lieu où va se dérouler une surprenante mais surtout pathétique intervention de la direction.

« *Sisteron n'est pas retenu pour la fabrication de TADALAFIL (Précision CGT : Soit 3 à 4 mois d'activité pour environ 1.5 operateur/équipe au Bat 207), cette nouvelle n'est pas bonne pour notre site*. ». Grand coup de froid sur l'auditoire. La direction poursuit « *Aux dernières élections plus de 40% des salariés ont fait confiance à une organisation syndicale, cette même OS a mené un conflit social de 5 semaines en début d'année 2015. Le groupe SANOFI doit lancer une nouvelle molécule dans les mois à venir. Alors réfléchissez bien individuellement à tout cela. N'en parlez pas entre collègues*».

Pour finir contrairement aux affirmations du directeur, Le syndicat CGT n'a absolument pas menacé Monsieur BROM. Nous l'avons rencontré le 20 novembre à 11H00 sur la problématique de la précarité et les retombées sur l'organisation du travail. Jamais nous ne lui avons parlé de grève. Nous lui avons juste expliqué que si nous n'arrivons pas à résorber la précarité, le CE saisirait l'inspection du travail pour un arbitrage. Monsieur BROM, dans toute l'ouverture au dialogue que nous lui connaissons répond : « Cela ne n'empêchera pas de dormir. ». Si agresser un dirigeant c'est lui expliquer que la CGT va utiliser le code du travail, cela frise le ridicule. Rien ne tient dans les explications de la direction, de ce 27 novembre, jour où il fallait punir et discréditer la CGT.

Le syndicat CGT serait donc la cause des difficultés réelles du site, le coupable rêvé qui dédouane SANOFI de toutes responsabilités. Nous vous devons notre vision des choses mais pour l'éclairer un petit retour en arrière de 4 ans s'impose.

* 2011, on nous annonce que le site de Sisteron va voir dans les années à venir son activité diminuer.
* 2012, la prédiction se confirme, l'activité du site amorce une forte chute.
* 2013, le directeur du site annonce son départ. Il invite les salariés à un pot de départ et affirme qu'en 2020 il y aura de la chimie sur Sisteron, mais rajoute « ***vous appellerez-vous toujours Sanofi… ? Cela je ne peux pas vous le promettre !*** ». Personne n'a réellement compris, mais à ce moment-là, la trajectoire du site avait déjà changé.
* 2014, le projet PHENIX avec la vente des produits matures (1er activité de Sisteron). De 2012 à 2014 la direction nous annonce pour les années futures des pertes de dizaines de tonnes de production. En contrepartie le site obtient trois nouvelles molécules, deux en santé animale (Mérial) et une en santé humaine, soit **même pas 10 tonnes de production**. Rien à comparer avec le futur manque à produire. La CGT entend déjà parler la direction de faire passer le Bâtiment 207 du 5x8 au 3x8.

Sanofi Sisteron – La CGT et les 40% (suite) :

* 2015, en février un conflit social éclate. En Septembre, les élections où la CGT remporte les élections avec 42% des suffrages. En Octobre, la CGT informe les salariés de sa volonté de s'attaquer à la précarité qui gangrène le site. La direction de SANOFI fait une déduction simpliste « ils vont faire grève ». En CCE Monsieur BROM annonce un plan d'économie de 250 millions d'€ sur 3 ans. Soit le budget de fonctionnement d'1 site/an. En Novembre, SANOFI présente un plan d'économie de 1.5 Milliard d'€ sur 2 ans, et envisage de vendre Mérial, et la partie générique en Europe. Mais encore de petites phrases fusent de la bouche de nos dirigeants, « on n'est plus un groupe chimique ! On est un groupe de biotechnologie !», ou encore « Zentiva sera mieux hébergé dans une société dont c'est réellement le métier », ou bien « les synergies santé humaine/santé animale disparaissent du fait de la baisse de la recherche en petites molécules en santé humaine. », et encore «Les auto-génériques devaient de toute façon à terme être produits hors de France … ». Le 27 novembre le groupe convoque un comité groupe extraordinaire pour le 4 février 2016 ? Pour la CGT il est clair que le groupe va subir encore un séisme social, et Sisteron n'en sera pas épargné.

Nous voilà donc avec tous les éléments réunis : perte d'activité, peu ou pas de molécules pour faire tourner tous les sites de chimie, économiser durant 3 ans le fonctionnement d'un site, vendre Mérial et Zentiva (client de Sisteron). Et donc à en croire la direction, le syndicat CGT de Sisteron serait le responsable de tout cela.

En réalité la direction cherche un bouc-émissaire aux conséquences de sa stratégie pour expliquer les annonces du 4 février 2016 qui risquent fort de concerner Sisteron. La direction veut discréditer la CGT et lui enlever toute légitimité devant les salariés. Pire encore pour le site, la direction souhaite diviser les salariés car elle sait très bien que tous ensemble elle ne peut rien contre vous. Vous ne devez pas être dupes, et contrairement à la direction nous vous invitons à parler les uns avec les autres.

* Qui veut aujourd'hui vendre le portefeuille de générique dont le site de Sisteron à une partie de la production.
* Qui veut vendre Mérial dont le site de Sisteron est fournisseur de molécules.
* Qui a dit que « SANOFI n'est plus un groupe chimique ! SANOFI est un groupe de biotechnologie ! »

Certainement pas la CGT où les salariés en grève en début d'année 2015.

La CGT Sanofi Sisteron

TEFAL : Une inspectrice du travail un peu trop consciencieuse ...devenue trop gênante

A la suite de l'audience du 16 octobre 2015 ayant vu comparaître, à la suite d'une plainte de l'entreprise TEFAL, une inspectrice du travail (Laura PFEIFFER) et un ancien salarié lanceur d'alerte, notamment pour vol et recel de documents, la décision a été rendue : nous apprenons que l'inspectrice du travail a été condamnée, sur les deux chefs d'accusation, à 3500 euros d'amende avec sursis. De plus l'ex-salarié lanceur d'alerte poursuivi pour vol a été condamné à 3500 euros d'amende avec sursis. Ces condamnations sont inscrites au casier judiciaire. L'ensemble des condamnations est bien au delà des réquisitions déjà fortes du procureur.

Nous vivons une époque formidable : les salariés sont mis à la porte et les inspecteurs du travail sont mis en examen !

Nous sommes indignés et stupéfaits de ce verdict. Si nous attendons de connaître la motivation retenue, nous voulons dès aujourd'hui dire que ce jugement n'est pas audible par les salariés et par l'ensemble de la profession des contrôleurs et inspecteurs du travail : il n'est pas possible de condamner une inspectrice du travail pour n'avoir fait que son travail. Il n'est pas possible de condamner un lanceur d'alerte pour avoir joué ce rôle essentiel d'aiguillon.

Le déroulé de cette procédure et du procès lui-même, constitue une sévère mise en garde à destination des salariés et des agents qui ont pour mission de contrôler les entreprises.
En effet, l'audience du 16 octobre a vu la mise en cause d'un lanceur d'alerte pour avoir mis en œuvre ce droit ainsi que celle d'une inspectrice du travail pour avoir exercé ses missions de base puis dénoncé les pressions visant à faire obstacle à son travail.

Cette audience à sens unique, éprouvante et humiliante pour les intéressés, aura malheureusement été l'occasion d'envoyer un signal fort à tous les travailleurs et travailleuses :
L'inspection du travail dérange et il convient de la mettre au pas ! Selon le procureur, il faut y faire le ménage. Il en est de même pour les syndicats, voire le droit du travail comme ont pu dire ou laisser entendre l'avocat de TEFAL dans sa plaidoirie, le procureur dans son réquisitoire ou encore la juge dans ses questions. Ainsi que l'a relevé l'avocat de notre collègue, Maître Leclerc, lors de sa plaidoirie le 16 octobre, « Certes nous ne sommes pas dans un monde de bisounours, c'est d'ailleurs pour ça qu'il y a des inspecteurs du travail », avant de poursuivre « Le problème qui est posé ici c'est la place des syndicats dans notre société ».

Laura Pfeiffer et le lanceur d'alerte de TEFAL ont subi un procès honteux.
Honteux car il est le symbole de la collusion entre le patronat et les hauts cadres de l'Etat.
Honteux car cela fait maintenant 3 ans que l'administration du Travail se complait dans un silence écœurant que l'ensemble des agents de l'inspection du travail, aux côtés de Laura Pfeiffer, ne peuvent comprendre.
Honteux car notre mission, protéger les salariés de l'arbitraire, a été piétinée.

Nous n'acceptons pas ce jugement et poursuivrons le combat en appel pour la relaxe, nous poursuivrons aussi nos combats aux côtés des agents et des salariés. Nous étions en colère le 5 juin, nous l'étions le 16 octobre, et croyez bien que nous le sommes encore aujourd'hui car le mépris décomplexé des différents protagonistes pour l'inspection du travail et la condition des travailleurs est insupportable.

Nous demandons :
-la relaxe pour l'ex salarié lanceur d'alerte et l'inspectrice du travail
-La condamnation publique par la Ministre de l'entreprise TEFAL pour les pressions inacceptables qu'elle a mis en œuvre à l'encontre de l'inspectrice du travail
-La poursuite devant la justice des procédures initiées par notre collègue
La reconnaissance de tous les accidents de service de notre collègue
Le soutien de la Ministre aux missions de l'inspection du travail, à ses agents et tout particulièrement à Laura Pfeiffer.

Nous soutenons toutes les initiatives afin de mobiliser sur ces revendications.

Le congrès du syndicat CGT du Centre Hospitalier de Digne s'est déroulé le mardi 1er décembre :

Des propos lucides, parfois graves, mais dans la convivialité et l'esprit d'équipe.

Un congrès très intéressant, des syndiqués impliqués, avec une approche politique pertinente à la fois sur l'état des lieux mais également sur les perspectives à ouvrir. William Maury a été réélu Secrétaire Général, et Florence Walgenwitz réélue Secrétaire Générale Adjointe.

La mission d'une organisation syndicale n'est pas, et ne peut pas être, de réaliser une gestion "au moins pire" des reculs sociaux. Les salariés ne le comprendraient pas.

La CGT est confrontée à la nécessité de trouver des formes d'organisation et de fonctionnement qui concrétisent les changements qu'elle souhaite impulser pour être davantage en phase avec le monde du travail. Ces changements impliquent notamment l'amélioration de la qualité de la vie syndicale et le développement d'un syndicalisme de proximité, au plus près des syndiqués et des salariés, favorisant leurs interventions. Cela implique également de renforcer notre animation revendicative. Il faut une CGT offensive, près des salariés. Les orientations du syndicat CGT de l'hôpital de Digne vont dans ce sens.

Il a été rappelé l'importance de s'impliquer dans l'activité professionnelle et interprofessionnelle à tous les échelons.

Nous devons continuer notre travail pour la défense et la conquête des droits des salariés ainsi que l'amélioration des conditions de travail, surtout dans ce contexte législatif très régressif... la loi Macron et la loi Touraine en sont les exemples.

Nous sommes face à un gouvernement qui veut détruire notre modèle social. C'était valable hier...ce sera valable demain. La casse du code du travail ou la marchandisation de la santé ne prennent pas de pauses. Cela nous impose de rester mobilisés. Il y a urgence à agir, il y a urgence à mobiliser les syndiqués, les salariés, les citoyens ! Il faut bien faire comprendre à la population qu'il nous faut agir tous ensemble ! Nous devons changer de direction ! Les choix de société qui nous sont proposés...ou plutôt imposés sont mauvais pour nous aujourd'hui mais également pour les générations à venir !

Que nous proposent les pouvoirs publics et ceux qui sont chargés d'appliquer leur politique ?

Ils nous proposent un programme de la modernité : "Travailler plus, voir sa charge de travail s'accroître et gagner moins...et surtout ne rien dire !"

On nous dit qu'il n'y a pas d'argent et que les caisses sont vides. C'est faux !

C'est un mensonge ! Il n'y a jamais eu autant d'argent en France et dans le monde. Et pourtant les inégalités ne cessent de se creuser. Les riches sont de plus en plus riches, les pauvres de plus en plus pauvres. Les profits ne cessent d'augmenter. Le problème, c'est qu'ils en veulent toujours plus.

Donc, les aides de l'Etat aux grands groupes se multiplient.

Le secteur public est attaqué de toute part à la fois idéologiquement mais également afin de transférer les activités les plus rentables du public vers le privé. Ainsi, on met une pression toujours plus forte aux établissements publics et particulièrement dans le secteur de la santé. Pourtant la mission des hôpitaux n'est pas de réaliser des économies, c'est de réaliser des soins.

Comment cela se traduit concrètement à l'hôpital de Digne ?

Les débats ont apporté de nombreuses pistes de réflexion. La psychiatrie est en danger. Les effectifs sont en baisse et la violence en hausse. Avec la mise en place du GSPA (Groupement Sanitaire du pays d'Aix), ce sont la Blanchisserie, la Stérilisation et les Soins Palliatifs qui sont menacés. Les accords locaux sont remis en cause. La CGT a menée une lutte, dans un premier temps en intersyndicale, puis seule ensuite par le biais des "mardis de la colère", avec les salariés, contre la mise en place de mesures s'austérité, formalisées sous le sigle d'un CREF (Contrat de Retour à l'équilibre Financier).

Des attaques sans précédent se préparent dans nos hôpitaux contre les droits des agents, les emplois, et les conditions de travail. Des feuilles de route ont été transmises par l'Agence Régionale de Santé (ARS) aux directeurs d'établissements de la région afin de prendre des mesures drastiques. Le climat se durcit, et 2016 risque d'être une année charnière.

Il y a urgence à éveiller les consciences, urgence à mener une réflexion collective sur la situation, et urgence à décider d'agir ensemble ! A l'heure où de nombreux salariés et même syndicats sont dans la résignation, la CGT doit garder le cap et conserver toute sa détermination ! De plus en plus de salariés soutiennent cette démarche syndicale ! Nous le voyons, la syndicalisation progresse ! C'est une très bonne chose pour avancer car pour peser sur les décisions, il faut être une force. Et pour être une force, il faut s'organiser tous ensemble. Et que nous soyons à Digne, à Manosque, à Gap, à Avignon, à Toulon, à Marseille ou à Nice, la problématique reste la même...alors soyons offensifs !

Campagne élections TPE 2016 : Interview D'ALAIN BARD, SG UD CGT 04

1/ Peux-tu exposer les enjeux des prochaines élections dans les TPE ?

Il y a tout d'abord un enjeu revendicatif : Conquérir les mêmes droits pour tous les salariés, Augmentation des salaires , 13ème mois pour tous. Déroulement de carrière, activités sociales, égalité F/H…

Il y a ensuite un enjeu sur la syndicalisation :
Syndiquer les travailleuses, les travailleurs des petites entreprises dans des syndicats locaux professionnels et interprofessionnels.

Il y a enfin un enjeu sur la représentativité :
Avec des représentants CGT issus des TPE dans toutes les commissions paritaires, CPRI et autres.
Les élections TPE contribueront à déterminer l'influence de chaque organisation syndicale, leur donnant le droit de négocier, de signer des accords, les conventions collectives, et donneront des éléments de représentation des organisations pour siéger dans les instances paritaires, les CPRI…
Les résultats des élections TPE additionnés aux résultats CE DP DUP, devraient déterminer la répartition départementale des sièges par organisations aux prud'hommes. L'addition des résultats CGT élections TPE de 2012 avait permis à la CGT d'être la 1er organisation syndicale dans le privé.

2/ Tu parles de commissions paritaires régionales, peux-tu nous en dire un peu plus ?

Depuis 2010 se mettent en place des commissions paritaires régionales par grands secteurs des TPE :
- Dans l'artisanat avec 22 CPRIA.(commissions paritaires régional interprofessionnelles de l'artisanat)
- Pour les professions libérales, elles sont prévues par un accord (accord contesté par les huissiers la chambre des professions libérales...)
- Pour les salariés particuliers employeurs et assistantes maternelles, elles ont commencé à se créer.
- D'autres pourraient voir le jour…

La loi sur le dialogue social d'août 2015 donne un cadre obligatoire à ces commissions paritaires. Notamment être composées d'au moins 5 représentants des organisations syndicales, salariés issus de ces entreprises de moins de 11 salariés. Elle fixe aussi leurs prérogatives a minima.

Pour tous les salariés non couverts par une commission paritaire régionale sectorielle, ou professionnelle, la loi met en place les Commissions Paritaires Régionales Interprofessionnelles (CPRI).
13 CPRI pour 13 régions. Et logiquement aussi pour les DOM.
10 sièges aux syndicats interprofessionnels de salariés, 10 sièges aux organisations employeurs interprofessionnels. Dans le respect de la parité, ils sont désignés pour 4 ans. Pour les organisations syndicales, les sièges sont répartis proportionnellement à l'audience recueillie lors du scrutin TPE sur la région concernée. Les représentants syndicaux dans les CPRI bénéficient des protections identiques aux élus (DP,..,) et sont soumis aux mêmes obligations relatives à leurs droits civiques.

Les CPRI ont pour attribution :
*** de donner toutes informations ou conseils utiles sur les dispositions légales ou conventionnelles aux salariés aux employeurs ;**
*** rendre tout avis utile sur les questions spécifiques aux entreprises de moins de 11 salariés. Emploi, formation, GPEC, conditions de travail, santé au travail, égalité professionnelle, travail à temps partiel, mixité des emplois ;**
*** faciliter la résolution de conflits individuels ou collectifs n'ayant pas donné lieu à saisine d'une juridiction (avec l'accord des parties concernées) ;**
*** faire des propositions en matière d'activités sociales et culturelles.**
Les membres des CPRI ont pour leurs missions accès aux entreprises, sur autorisation de l'employeur.

3/ Comment se répartissent les salariés des entreprises de moins de 11 salariés concernés par les élections TPE ?

Les salariés des TPE sont au nombre de 12 000 dans notre département, 4 600 000 au niveau national.

Artisanat : ce sont 2,4 millions de salariés(e)s dont 1,4 million dans les entreprises de moins de 11, dans le bâtiment, l'alimentation, les services, la production. Relèvent des chambres de métiers (source UPA).

Particuliers employeurs et assistantes maternelles : ces secteurs emploieraient 375 000 assistantes maternelles et 750 000 salariés particuliers employeurs. Relèvent de la FEPEM (source TPE 2012).

Professions libérales : dentistes, notaires, avocats, pharmacies, architectes … Emploient plus de 990 000 salariés dont 600 000 dans les TPE. Relèvent des « ordres » et de l'UNAPL (source UNAPL).

Petites associations : Ils seraient 400 000 salariés : associations caritatives sportives … Relèvent des chambres régionales de l'économie sociale et solidaire, sont représentés par l'UDES.

Petits commerces et petites industries : Ils seraient 800 000 non rattachés à un groupe. Relèvent des CCI (source déductions élections TPE).

Sans convention collective : ils sont 300 000 salariés à ne pas relever d'une convention collective et travaillant dans une TPE (source élections TPE 2012).

4/ Quels sont les objectifs pour la CGT ?

La régionalisation de toutes ces commissions paritaires n'était pas notre revendication.
Nous voulons plus de proximité. Nous voulons une universalité des droits à la représentation pour tous les salariés sans IRP. Nous voulons des DP d'origine syndicale dans toutes les entreprises ou un salarié le demande. Nous voulons, en l'absence d'élus d'origine syndicale dans les TPE/PME une représentation par des commissions paritaires de proximités (cela concernerait 8 000 000 de salariés dans les moins de 50) avec des prérogatives identiques aux DP et des moyens correspondants.

Mais aujourd'hui, nous aurons à faire vivre les CPRI, CPRIA, commissions pour les particuliers employeurs, assistantes maternelles, professions libérales… Elles sont des outils, un peu les IRP des salariés des TPE. Les représentants syndicaux dans les CPRI auront 5 heures de délégations par mois (non compris temps de déplacements). Les CPRI n'auront pas de moyens propres pour fonctionner.

5/ Quelles sont les revendications CGT ?

- Mêmes droits pour tous les salariés. L'universalité des mêmes droits pour tous n'est pas acquise : droits à la représentation, salaires, activités sociales, formations, droits de défense et de soutien.

- Revendications interprofessionnelles et professionnelles. Agir pour gagner des revendications importantes pour les salariés des TPE, Salaires, SMIC, 32H, conditions de travail, moins de temps partiels, pas de précarité, égalité F/H, paiement de toutes les heures de travail effectuées, …

- Droit à des institutions de représentation en proximité pour tous les salariés des entreprises de moins de 11 (repères revendicatifs CGT). Soit sur une base interprofessionnelle, soit par grand secteur d'activité. Avec un financement de 0,2 % pour le fonctionnement et 3 % de la masse salariale pour financer des activités sociales et culturelles.

Créons des syndicats CGT de proximité avec les salariés des TPE : Nous devons centrer nos actions pour proposer aux salaries des TPE (apprentis compris) de se syndiquer à la CGT. Pour une reconnaissance de notre travail dans l'entreprise. Pour gagner ensemble un rapport de forces dans les négociations (conventions collectives, droit interprof). Pour créer des lieux d'écoute, d'échange, d'information, de connaissance de ses droits, de soutien, de solidarité.

6/ Les axes d'actions sont-ils déjà définis ?

Oui, il nous faudra tout d'abord :
- Sensibiliser toute la CGT : c'est une bataille commune.
- Sensibiliser tous les syndiqués : en les invitant à intervenir auprès des salariés des petites entreprises qui les entourent.
- Travailler notre communication en ciblant territoires et spécificités prof : Zones artisanales, CFA, cœur de ville, restaurants, cabinets médicaux, quartiers repérés avec des activités petites entreprises, …
- Organiser de la communication en grand : médias, affichages, diffusion de flyers, livret apprentis… Avec une approche de proximité.

Ensuite, nous devrons :
- Mobiliser en proximité : à partir de nos contacts et des liens construits avec les salariés des petites entreprises, dans nos permanences syndicales des Unions Locales et des Professions.
- Mobiliser tous nos conseillers du salarié : par leurs contacts, ils sont sensibilisés aux problèmes des salariés des TPE.
- À partir des listes des entreprises ou de salariés comme les assistantes maternelles, téléphoner, écrire, parler, interpeller nos connaissances, pour les inviter à se syndiquer, à voter.
- Avec notre presse confédérale: Ensemble, NVO, …
- Avec notre site spécifique **(www CGT TPE 2016 en construction).** Proposer aussi à l'ensemble de la CGT de relayer des messages sur Facebook, twitter, ...
- Email pour notre département : **artisanat@cgt04.com**

Dans tous les cas, nous obtiendrons un bon résultat, si toute la CGT s'engage.